

Envoi électronique à [ep27@efv.admin.ch](mailto:ep27@efv.admin.ch)

# swissuniversities

Comité de swissuniversities

Berne, le 11 février 2025

Luciana Vaccaro  
Présidente  
T +41 31 335 07 40  
[vaccaro@swissuniversities.ch](mailto:vaccaro@swissuniversities.ch)

## Programme d'allègement budgétaire 27 : prise de position de swissuniversities

Mesdames, Messieurs,

swissuniversities  
Effingerstrasse 15, Case postale  
3001 Berne  
[www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch)

Nous vous remercions de la possibilité qu'il nous est donnée de prendre position sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027.

La prospérité et la stabilité culturelle et sociale de la Suisse reposent sur la « matière première » que constitue le savoir, sous la forme de savoir-faire, de technologies et de qualité. Veiller sur cette matière première est une tâche centrale de l'Etat et de la société.

Les dépenses pour la formation, la recherche et l'innovation sont des investissements dans notre société et dans l'avenir des générations futures. Nous profitons aujourd'hui de l'engagement clairvoyant de ces dernières décennies en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis des années, la Suisse est considérée comme [la championne du monde de l'innovation](#), comme l'indique régulièrement l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.<sup>1</sup>

Ces dernières années, la concurrence internationale dans les domaines de la recherche et de la formation s'est fortement intensifiée, tandis que d'autres pays ont renforcé et continuent de renforcer leurs investissements dans ces domaines. En automne 2024, l'ancien président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, s'est exprimé sur [l'avenir de la compétitivité européenne](#). Il y recommande entre autres de doubler les budgets du prochain programme-cadre de recherche et du Conseil européen de la recherche (ERC).

Les mêmes prémisses s'appliquent en principe à la Suisse. Notre pays doit ainsi continuer à maintenir sa compétitivité en investissant dans le domaine FRI. Sinon, le risque est réel que la Suisse perde à la fois sa compétitivité internationale ainsi que son rang de leader dans la recherche et l'innovation, et, par là même, son niveau élevé de création de valeur et d'innovation sociale, économique et politique.

---

<sup>1</sup> Le *Global Innovation Index* classe les économies du monde en fonction de leur capacité d'innovation. Il se compose d'environ quatre-vingts indicateurs, répartis en inputs et outputs d'innovation, et vise à appréhender les facettes multidimensionnelles de l'innovation.

**swissuniversities**

Les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques constituent le fondement de notre bien-être, de notre prospérité et de notre capacité d'innovation. Elles forment des spécialistes pour l'économie et la société, renforcent les fondements de notre démocratie par la formation et la transmission du savoir et favorisent l'équité des chances.

Pour que les hautes écoles puissent continuer à remplir cette mission, un financement stable et à long terme est nécessaire. Dans sa prise de position, swissuniversities demande ainsi de renoncer aux coupes budgétaires dans la formation, la recherche et l'innovation pour des raisons d'économies à court terme. Il s'agit ainsi de préserver la Suisse d'un préjudice à long terme pour la place scientifique et pour l'économie nationale.

Nous remercions le Conseil fédéral de prendre note de ces préoccupations et d'en tenir compte dans le cadre de sa politique financière et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Dr Luciana Vaccaro  
Présidente de swissuniversities

## Annexe : prise de position de swissuniversities sur les mesures proposées

### 1 Principes de base

#### Les mesures d'économie proposées par la Confédération réduisent la capacité des hautes écoles suisses et les bases de la prospérité et du bien-être de la Suisse

Les hautes écoles veillent à la formation des spécialistes dont l'économie a un besoin urgent et à la transmission de connaissances nécessaire à une société éclairée. Ce faisant, les hautes écoles contribuent activement au renforcement du tissu social et économique et à la compétitivité de la place économique suisse. Ces activités nécessitent toutefois un financement adéquat :

- Dans **l'enseignement**, les besoins financiers des hautes écoles résultent du nombre d'étudiant-es, qui continuera à augmenter. Le nombre d'étudiant-es des hautes écoles a plus que doublé depuis 2000, et l'Office fédéral de la statistique prévoit également une croissance de 18% à l'avenir entre 2024 et 2033. Cette croissance du nombre d'étudiant-es et le renchérissement ne peuvent être absorbés que par une croissance des contributions publiques de 2,5%.<sup>2</sup> Dans le cas contraire, les hautes écoles devraient garantir la qualité en limitant l'accès, ce qui aggraverait encore la pénurie de personnel qualifié.
- **La recherche** doit répondre à des exigences élevées en matière d'innovation pour façonner la société et l'économie de demain. Les défis géopolitiques, économiques et climatiques actuels ne peuvent être relevés qu'au prix d'efforts importants dans la recherche et la formation. La place de leader qu'occupe notre pays dans de nombreux domaines de recherche – et par ce biais dans le domaine de l'innovation (valorisation de la recherche) – ne peut être maintenue dans un environnement hautement compétitif que si la Confédération soutient de manière adéquate les efforts de recherche des hautes écoles aux côtés des cantons.

Lors de l'introduction de la LEHE, la Confédération et les cantons ont confirmé qu'ils assureraient ensemble le financement des hautes écoles cantonales, selon un équilibre défini par la loi. Les décisions de financement de la Confédération ont donc un impact direct sur la performance du système suisse des hautes écoles, car les cantons responsables ne peuvent pas combler les lacunes qui en résultent. De l'existence d'un financement de base suffisant dépendent en outre les engagements que les hautes écoles peuvent prendre dans le cadre de projets de recherche financés par des fonds externes, étant donné que ces projets impliquent en général des prestations propres.

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la "Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2025-2028" de swissuniversities, mai 2022 ; [https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Hochschulpolitik/Strategische\\_Planung/Coordination\\_2025-28\\_-\\_Planification\\_swissuniversities.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Hochschulpolitik/Strategische_Planung/Coordination_2025-28_-_Planification_swissuniversities.pdf)

**2 Réduction des contributions aux hautes écoles et augmentation des taxes d'études**  
*1.5.6 et 2.4 Augmentation du financement par les utilisateurs des EPF et des hautes écoles cantonales*

**Une réduction des contributions de la Confédération aux hautes écoles cantonales et aux EPF a des répercussions négatives bien au-delà de l'institution concernée et pèse sur le système d'enseignement supérieur de la Suisse. Une augmentation significative des taxes d'études entraîne de nouvelles charges pour les cantons, car les bourses doivent être augmentées si l'on veut maintenir l'équité des chances.**

La mesure proposée doit être rejetée pour trois raisons :

1. Les contributions de base de la Confédération sont une pierre angulaire du succès des universités cantonales et hautes écoles spécialisées ainsi que de leur impact au profit de toute la Suisse. Avec les contributions cantonales, elles constituent la base des investissements dans la recherche fondamentale et d'un enseignement basé sur la recherche. Une réduction des contributions de base entraîne une diminution de la marge de manœuvre des hautes écoles, car de nouvelles tâches et de nouveaux domaines de recherche ne peuvent pas être abordés de manière adéquate. Elle aurait donc également des conséquences négatives pour les développements futurs à long terme.
2. Après d'intenses négociations entre la Confédération et les cantons lors de l'élaboration de la LEHE, les contributions de base aux universités cantonales et hautes écoles spécialisées ont été définies juridiquement dans la LEHE comme des contributions liées. Le Conseil fédéral propose que ces contributions soient désormais définies comme des contributions maximales. Les contributions fédérales pourraient donc être réduites au cours d'une période FRI, ce qui compromettrait fortement la sécurité de planification des hautes écoles et de leurs organes responsables. Le système de collaboration entre la Confédération et les cantons, qui a très bien fonctionné jusqu'à présent, est ainsi mis en péril sans qu'une plus-value n'en ressorte.
3. Le Conseil fédéral propose de compenser la réduction des contributions de base par une augmentation significative des taxes d'études. Or, des taxes d'études plus élevées rendraient l'accès à la formation encore plus dépendant de la situation financière des étudiant·es. Cela va à l'encontre du principe selon lequel, en Suisse, les études doivent être ouvertes à toutes les personnes ayant les capacités requises. Pour permettre à toutes les personnes ayant les capacités requises d'accéder à nos institutions de formation, les bourses et les prêts d'études devraient être augmentés en conséquence. En outre, il faut s'attendre à une augmentation de la bureaucratie. Les cantons seraient confrontés à des coûts supplémentaires. Un tel transfert de coûts n'est donc judicieux ni dans l'optique de l'équité des chances, ni dans celle du système global de formation. swissuniversities estime qu'une augmentation ciblée des taxes d'études pour les étudiant·es étrangers n'est pas appropriée en raison du besoin de main-d'œuvre spécialisée qui ne peut pas être couvert uniquement par les nationaux. Il faudrait plutôt essayer d'intégrer les talents formés dans nos hautes écoles dans l'économie suisse, indépendamment de leur origine de formation. Le marché du travail suisse a besoin de ces jeunes gens.

### 3 Contributions liées à des projets

#### 2.5 Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles

**Les contributions liées à des projets (PgB) sont l'instrument par lequel la Confédération soutient des projets stratégiques et encourage la collaboration entre les différents types de hautes écoles. Une suppression des PgB affaiblit la mise en œuvre de thèmes stratégiques importants et la collaboration entre cantons et Confédération.**

Les contributions liées à des projets (PgB) sont un instrument important pour le développement des priorités stratégiques des hautes écoles à l'échelle nationale. Ces priorités sont développées dans le cadre d'un dialogue entre la Confédération et les cantons au sein de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et sont confiées aux hautes écoles. Dans l'esprit des programmes d'impulsion connus également à l'étranger, ils encouragent une transformation efficace de la science et de la société qui ne pourrait pas être financée par les contributions de base. Par exemple, le programme spécial en médecine humaine 2017-2020 a permis de créer 450 places d'études supplémentaires en médecine humaine. Grâce aux PgB, il est également possible de développer et de mettre en œuvre des mesures d'encouragement de la relève scientifique et de garantir le libre accès aux bases et aux résultats de la recherche scientifique (Open Science).

L'instrument des PgB permet en outre aux différents types de hautes écoles – universitaires, spécialisées et pédagogiques – de renforcer leur coopération, de mettre en commun leurs différentes orientations et compétences et d'apprendre les uns des autres. Certains thèmes sont développés sur plusieurs périodes FRI, ce qui permet à toutes les hautes écoles de se rapprocher des mêmes standards et de développer ensemble de nouveaux benchmarks. La suppression des PgB de la LEHE priverait à long terme la Confédération de la marge de manœuvre nécessaire pour les réintroduire ultérieurement ou pour définir des priorités stratégiques. Un objectif de coordination important de la LEHE serait ainsi perdu. L'objectif d'économie actuel de la Confédération serait par ailleurs également réalisable même sans adaptation légale.

### 4 Contributions au FNS et à Innosuisse

#### 1.5.8 et 2.6 Réduction de 10 % de la contribution fédérale au FNS et à Innosuisse

**Un financement stratégiquement cohérent et garanti de la recherche (fondamentale et appliquée) est essentiel pour le pôle suisse de recherche, de savoir et d'innovation.**

Une réduction des budgets nationaux du FNS et d'Innosuisse menacerait fortement la position de pointe du système suisse de recherche et d'innovation au niveau international et aurait de graves conséquences tant pour les hautes écoles en Suisse que pour leur attractivité internationale.

La recherche d'excellence s'inscrit souvent dans le long terme et comporte un degré élevé d'incertitude. Cela conduit les entreprises privées à se retirer de cette recherche. Si l'État réduit ses investissements dans la recherche et l'innovation, on ne peut donc pas s'attendre à ce que les entreprises privées combleront simplement le vide ainsi créé.

Toutes les activités de recherche ne débouchent pas sur de nouveaux produits. Mais toutes les innovations fondamentales reposent sur des investissements et des activités dans la recherche. La Suisse dépend de cette recherche.

## **5 Bourses internationales**

### *1.5.7 Augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation*

**La mobilité internationale est un fondement de l'excellence scientifique et elle est indispensable pour promouvoir la capacité d'innovation, la qualité et la mise en réseau globale de la science suisse ainsi que la compréhension interculturelle.**

Pour un petit pays comme la Suisse, la mise en réseau et la coopération internationales sont d'une importance capitale. La coopération avec les hautes écoles étrangères, notamment dans le domaine de la mobilité scientifique, joue un rôle central dans la consolidation de l'importance de la Suisse dans le monde. De plus, la coopération internationale fait partie intégrante de l'excellence de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation.

La coopération internationale est en outre indispensable pour suivre les évolutions du développement scientifique européen et international et y participer. La forte participation des hautes écoles suisses aux European University Initiatives, financées par le biais d'Erasmus+, en est la preuve. Les participations à ces réseaux sont des engagements à long terme qui ne peuvent pas être supprimés à court terme.